|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale****COMMISSION DES OBSERVATIONS,** **DES INFRASTRUCTURES ET DES SYSTÈMES D’INFORMATION****Deuxième session**24-28 octobre 2022, Genève | **INFCOM-2/Doc. 5.2** |
| Présenté par:Président de séance 28.X.2022**VERSION APPROUVÉE** |

**POINT 5 DE L’ORDRE DU JOUR:** **PROGRAMME DE TRAVAIL ACTUEL ET FUTUR DE LA COMMISSION**

**POINT 5.2 DE L’ORDRE DU JOUR:** **Dispositions organisationnelles supplémentaires prises en réponse aux demandes présentées par les Membres**

# ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION

|  |
| --- |
|  |
|  |

# CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Avec le [projet de résolution 5.2/1 (INFCOM-2)](#_Projet_de_résolution), la Commission revoit sa structure de travail afin d’optimiser ses efforts pour mettre en œuvre les aspects liés aux infrastructures des décisions prises lors du Congrès extraordinaire de 2021 (Cg-Ext(2021)) et de la soixante‑quinzième session du Conseil exécutif (EC-75), en particulier:

a) La [résolution 1 (Cg-Ext(2021))](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11112" \l "page=10) – Politique unifiée de l’Organisation météorologique mondiale pour l’échange international de données sur le système Terre;

b) La [résolution 2 (Cg-Ext(2021))](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11112" \l "page=32) – Modifications à apporter au Règlement technique concernant la création du Réseau d’observation de base mondial;

c) La [décision 10 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx) – Démarche relative à l’élaboration du Plan stratégique 2024–2027;

d) La [résolution 4 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx) – Développement d’une infrastructure mondiale de surveillance des gaz à effet de serre coordonnée par l’OMM;

e) La [décision 6 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx) – Étude sur l’intégration potentielle de variables hydrologiques et cryosphériques supplémentaires dans le Réseau d’observation de base mondial (ROBM).

D’autres modifications sont également proposées pour tenir compte des recommandations du Groupe de gestion de l’INFCOM.

En conséquence, les organes subsidiaires suivants viennent compléter la structure de travail de l’INFCOM adoptée par la [résolution 1 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=17) et la [résolution 7 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=116):

 Groupe d'étude mixte sur la surveillance des gaz à effet de serre de l’OMM (JSG‑GHG)

 Groupe consultatif pour les océans (AG Ocean)

 Coordonnateur de la mise en œuvre de la politique unifiée de l’OMM en matière de données (C-DATA)

Avec le [projet de résolution 5.2/2 (INFCOM-2)](#_Projet_de_résolution_2), le président de la Commission propose, pour les nouveaux organes et les postes vacants, des ajustements concernant la sélection des membres, des présidents et vice-présidents des comités permanents, des groupes d’étude, des groupes consultatifs et des équipes spéciales, du Groupe de gestion et des coordonnateurs de la Commission, en concertation avec le Groupe de gestion et compte dûment tenu de la représentation des régions et de l’équilibre entre les hommes et les femmes.

# PROJETS DE RÉSOLUTION

## Projet de résolution 5.2/1 (INFCOM-2)

## Création de comités permanents, de groupes d’étude et de groupes consultatifs de la Commission des observations, des infrastructureset des systèmes d’information (Commission des infrastructures)

LA COMMISSION DES OBSERVATIONS, DES INFRASTRUCTURES ET DES SYSTÈMES D’INFORMATION,

**Rappelant:**

1) La [résolution 1 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828" \l "page=13) – Plan stratégique de l’OMM, qui définit les buts à long terme, les objectifs stratégiques et les domaines prioritaires pour la période 2020-2023, en particulier dans le domaine de l’observation et de la prévision du système Terre, et leur traduction en activités et produits du Plan opérationnel ([Cg-18/INF. 3(1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9797" \l "page=245) et ses mises à jour),

2) La [résolution 7 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828" \l "page=42) – Établissement de commissions techniques de l’OMM pour la dix-huitième période financière, qui recense les éléments d’infrastructure réglementés et existants, opérationnels ou en cours de développement, au sein de la Commission des infrastructures, ainsi que les sous-structures nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique de l’OMM,

3) La [résolution 82 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828" \l "page=289) – Plan d’action pour l’égalité entre les femmes et les hommes, par laquelle le Congrès a décidé d’approuver le Plan d’action de l’OMM pour l’égalité entre les femmes et les hommes et prié, entre autres choses, les commissions techniques d’appliquer et de mettre en œuvre le Plan d’action dans leurs domaines de responsabilité,

4) La [résolution 1 (Cg-Ext(2021))](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11112" \l "page=10) – Politique unifiée de l’Organisation météorologique mondiale pour l’échange international de données sur le système Terre,

5) La [résolution 2 (Cg-Ext(2021))](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11112" \l "page=32) – Modifications à apporter au Règlement technique concernant la création du Réseau d’observation de base mondial,

6) La [décision 10 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx) – Démarche relative à l’élaboration du Plan stratégique 2024‑2027,

7) La [résolution 4 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx) – Développement d’une infrastructure mondiale de surveillance des gaz à effet de serre coordonnée par l’OMM,

8) La [décision 6 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/SitePages/Session%20Information.aspx) – Étude sur l’intégration potentielle de variables hydrologiques et cryosphériques supplémentaires dans le Réseau d’observation de base mondial (ROBM),

9) Le *[Règlement intérieur des commissions techniques](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21615" \l ".Y0nSQ0zP23A)* (OMM-N° 1240),

**Rappelant en outre:**

1) La [résolution 1 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=17) – Création des comités permanents et groupes d’étude de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information,

2) La [résolution 7 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=116) – Groupe consultatif pour la Veille mondiale de la cryosphère,

3) La [résolution 8 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=119) – Mandat des coordonnateurs de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information,

**Notant** que les présidents du Comité permanent des technologies et de la gestion de l’information (SC-IMT), du Comité permanent du traitement des données pour la modélisation et la prévision appliquées au système Terre (SC-ESMP) et du Comité permanent des systèmes d’observation et des réseaux de surveillance de la Terre (SC-ON) sont nommés membres du Conseil collaboratif mixte OMM-COI et que, de par leur rôle, ils veilleront à ce que l’INFCOM et ledit Conseil s’engagent à renforcer la coopération en matière d’infrastructures maritimes,

**Ayant pris en considération:**

1) Son propre mandat ([résolution 7 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828" \l "page=42), annexe 1A),

2) Les recommandations de l’équipe de transition établie par la [résolution 7 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828" \l "page=42) – Établissement de commissions techniques de l’OMM pour la dix-huitième période financière,

3) La nécessité d’assurer une coordination appropriée entre les comités permanents, les groupes d’étude et les groupes consultatifs de la Commission, la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement (SERCOM), le Conseil de la recherche, les conseils régionaux et d’autres organismes et organisations partenaires en ce qui concerne les questions interdisciplinaires clés,

**Ayant examiné** la recommandation formulée par le président de la Commission après consultation du Groupe de gestion et du Groupe de coordination hydrologique,

**Décide** de créer les comités permanents, groupes d’étude, groupes consultatifs et postes de coordonnateur suivants, pour la deuxième intersession, et de leur confier les mandats énoncés à l’[annexe](#_Annexe_du_projet) de la présente résolution:

a) Comité permanent des systèmes d’observation et des réseaux de surveillance de la Terre (SC-ON);

b) Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité (SC-MINT);

c) Comité permanent des technologies et de la gestion de l’information (SC-IMT);

d) Comité permanent du traitement des données pour la modélisation et la prévision appliquées au système Terre (SC-ESMP);

e) Groupe d'étude mixte sur la surveillance des gaz à effet de serre (JSG‑GHG);

f) Groupe consultatif pour la Veille mondiale de la cryosphère (AG-GCW);

g) Groupe consultatif pour les océans (AG Ocean);

h) Coordonnateur des questions relatives aux satellites (C-SAT);

i) Coordonnateur du dialogue et des partenariats (conseils régionaux, secteur privé, milieu universitaire) dans le domaine de l’infrastructure (C-ENG);

j) Coordonnateur du volet hydrologie dans la modélisation du système Terre (C-HESM);

k) Coordonnateur de la mise en œuvre de la politique unifiée de l’OMM en matière de données (C-DATA);

**Prie:**

1) Le président de veiller, avec l’aide du Groupe de gestion et l’appui du Secrétariat, à la sélection, au sein du réseau des experts, des experts techniques qui seront membres des comités permanents, des groupes d’étude et des groupes consultatifs susmentionnés, et de mettre en place les groupes de travail et les équipes d’experts, y compris les mécanismes intercommissions, nécessaires à l’achèvement des travaux de ces organes, en tenant compte des compétences requises, de la représentation des régions, de l’équilibre entre les hommes et les femmes et de l’inclusivité, comme le prévoit le Règlement intérieur, et en s’inspirant des recommandations formulées par le Conseil de la recherche;

2) Le Groupe de gestion de renforcer la coordination avec les groupes d’experts du Conseil exécutif et de promouvoir la coopération entre les commissions techniques et leurs organes subsidiaires au niveau technique;

**Invite également** le Conseil de la recherche, le cas échéant et en concertation avec le Groupe de gestion de la Commission des infrastructures, à désigner ou confirmer à leur poste un ou plusieurs experts pour jouer le rôle d’intermédiaire(s) entre le Conseil de la recherche et tout organe subsidiaire de la Commission technique; lesdits experts dispenseront des conseils sur la mise en œuvre des avancées scientifiques et technologiques, faciliteront l’établissement de liens entre les travaux de l’organe subsidiaire en question et le Conseil de la recherche/les programmes de recherche, contribueront à éviter les chevauchements d’activités et rendront compte au Conseil de la recherche des travaux de l’organe subsidiaire en question.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Annexe: 1](#_Annex_to_draft_3)

\_\_\_\_\_\_\_

Note: La présente résolution annule et remplace la [résolution 1 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=17), la [résolution 7 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=116) et la [résolution 8 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=119).

## Annexe du projet de résolution 5.2/1 (INFCOM-2)

## MANDATS DES COMITÉS PERMANENTS, DES GROUPES CONSULTATIFSET DES GROUPES D’ÉTUDE

**A.** **Comité permanent des systèmes d’observation et des réseaux de surveillance de la Terre (SC-ON)**

[Le mandat du SC-ON est mis à jour à partir de la version figurant dans l'annexe de la résolution 1 (INFCOM-1), les modifications étant laissées apparentes]

***Objet***

En application de l’[article 2, alinéa a)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=14) de la Convention de l’OMM (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)) qui stipule que l’un des buts principaux de l’Organisation est de «faciliter la coopération mondiale en vue de l’établissement de réseaux de stations effectuant des observations météorologiques, ainsi que des observations hydrologiques et d’autres observations géophysiques se rapportant à la météorologie», le Comité permanent se centrera sur les travaux normatifs et les systèmes techniques, dont l’élaboration d’orientations et d’outils nécessaires pour atteindre l’objectif 2.1 du Plan stratégique de l’OMM, à savoir «optimiser l’acquisition des données d’observation du système Terre par le biais du Système mondial intégré des systèmes d’observation de l’OMM (WIGOS)», en mettant l’accent sur l’amélioration de la conception de réseaux à plusieurs niveaux et de la surveillance du fonctionnement, et en prenant en considération le cas échéant des éléments existants du «Cadre de référence pour la gestion de la qualité – Hydrologie» relatifs aux services hydrologiques.

Les activités du Comité permanent seront notamment les suivantes:

a) Inventorier et étudier les besoins des utilisateurs en matière d’observations dans tous les programmes et toutes les disciplines, de concert avec les conseils régionaux et les alliances régionales pour le Système mondial d’observation de l’océan (GOOS), en collaboration avec les autres comités permanents de la Commission des infrastructures et en collaboration avec la Commission des services, le Conseil de la recherche et d’autres organes comme le Conseil collaboratif mixte OMM-COI, en tenant compte du processus d’étude continue des besoins;

b) Cerner les lacunes et suggérer des solutions pour répondre aux besoins des utilisateurs en matière d’observations dans toutes les disciplines et tous les domaines d’application de l’OMM, et formuler des propositions sur la mise en œuvre, la planification et la gestion opérationnelle des réseaux d’observation mondiaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux, pour tous les domaines du système Terre;

c) Vérifier que l’évolution de l’étude continue des besoins est conforme à l’approche de l’OMM axée sur le système Terre et assurer le suivi du recueil des besoins des utilisateurs en matière d’observation, de sorte à refléter les besoins liés à l’analyse, la prévision et la projection du système Terre, ainsi qu’aux applications sectorielles; en ce qui concerne les observations maritimes, la coordination avec le concept de définition conjointe du GOOS est requise;

d) Assurer le suivi de l’élaboration des déclarations d’orientation dans les domaines d’application du système Terre;

e) Élaborer et actualiser les textes réglementaires et les documents d’orientation de l’OMM relatifs aux réseaux d’observation de la Terre, tels qu’ils figurent dans le *[Règlement technique](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=14532" \l ".YZPBs2DMLb0)* (OMM-N° 49), en particulier les volumes I et III, et dans *le [Manuel du Système mondial intégré des systèmes d’observation de l’OMM](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=19478" \l ".YZPCAmDMLb0)* (OMM‑N° 1160);

f) Recenser les besoins et spécifier les exigences touchant aux outils du WIGOS (Plate‑forme d’information sur le WIGOS, Outil d’analyse de la capacité des systèmes d’observation (OSCAR), Système de contrôle de la qualité des données du WIGOS, etc.) et guider le développement, la mise en œuvre et l’exploitation de ceux-ci;

g) Aider les Membres à mettre en chantier, concevoir, faire évoluer, optimiser et mettre en place des réseaux d’observation mondiaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux intégrés, en collaboration avec les groupes concernés et les organisations partenaires, dont les exploitants de satellites, et guider les activités des Membres dans ce domaine;

h) S’assurer de la conformité du ROBM et de sa mise en œuvre future, et fournir une assistance technique au SOFF si nécessaire;

i) Définir les principes d’expansion du ROBM, mettre à jour son concept ainsi que les règlements techniques et orientations y afférents, selon les besoins, en collaboration avec les organes concernés dans les domaines du système Terre;

j) Aider les conseils régionaux à mettre en œuvre le ROBM;

k) Contribuer à la feuille de route pour la mise en œuvre de la politique unifiée de l’OMM en matière de données en ce qui concerne les données fondamentales et les données recommandées du WIGOS;

l) Élaborer la règlementation technique et des critères pour les réseaux de l’OMM à plusieurs niveaux conformément aux principes de conception des réseaux d’observation du WIGOS, en collaboration avec d’autres groupes comme le SC-MINT, l’AG Ocean, l’AG-GCW, le Conseil de la recherche (pour la VAG) et le Groupe de coordination hydrologique notamment;

m) Procurer, en concertation avec les conseils régionaux, des avis techniques sur la manière de traduire les pratiques et procédures normalisées de l’OMM en indications concrètes qui répondent aux attentes des différents pays et territoires Membres;

n) Fournir les évaluations nécessaires pour aider à étendre les capacités des Membres et la disponibilité globale des données, ou faciliter la réalisation de telles évaluations par les Membres et formuler des orientations à ce propos, et veiller au respect optimal des exigences fixées pour tous les domaines d’application de l’OMM;

o) Assurer la surveillance du fonctionnement des réseaux d’observation; promouvoir l’établissement, la qualité et le fonctionnement continu de tous les réseaux qui composent le WIGOS;

p) Instaurer la coordination voulue avec la Commission des services et le Conseil de la recherche afin de consolider les réseaux d’observation existants et d’en concevoir de nouveaux au profit des Membres;

q) Faire appel à la coopération et au partenariat avec d’autres organisations afin que les Membres reçoivent l’appui voulu pour mieux respecter les textes réglementaires de manière à renforcer les capacités et accroître la disponibilité globale des observations dans tous les domaines;

r) Rassembler les besoins de l’OMM concernant les fréquences radioélectriques et l’attribution des bandes de fréquences aux télécommunications, instruments et capteurs météorologiques, tant à des fins d’exploitation que de recherche, et assurer la liaison sur les questions d’attribution des fréquences avec les organismes spécialisés dans la gestion des fréquences radioélectriques, dont l’Union internationale des télécommunications (UIT);

s) Coordonner toutes les activités voulues avec les autres structures et programmes de l’OMM, les programmes coparrainés et les organisations internationales partenaires.

***Compétences requises***

Des compétences seront nécessaires dans les domaines suivants, liés aux réseaux d’observation en surface et à partir de l’espace dans tous les grands domaines du système Terre (temps, climat, composition de l’atmosphère, océans, hydrologie et cryosphère):

 Conception et évolution de réseaux d’observation, y compris les exigences des utilisateurs et l’incidence des observations, les observations et le respect de la réglementation et des recommandations pertinentes de l’OMM;

 Mise en place de réseaux d’observation;

 Surveillance de réseaux d’observation;

 Attribution et protection des fréquences radioélectriques nécessaires aux réseaux d’observation.

***Composition***

Au maximum 25 experts techniques, dont le président et le(s) vice-président(s) du Comité permanent, les responsables et/ou coresponsables de ses organes subsidiaires, ainsi que les autres experts requis choisis au sein du Réseau d’experts par le président de la Commission assisté du Groupe de gestion et du Secrétariat, dans les principaux domaines du système Terre sur lesquels travaille l’OMM (temps, climat, composition de l’atmosphère, océans, hydrologie et cryosphère) et possédant les différents types d’expertise requis.

Outre les membres principaux, les partenaires suivants peuvent être invités à désigner des membres du Comité permanent ou de ses équipes d’experts en fonction de leur mandat:

 Le Groupe de coordination pour les satellites météorologiques et le Comité sur les satellites d’observation de la Terre, s’agissant des réseaux d’observation à partir de l’espace;

 L’Association du transport aérien international et l’Organisation de l’aviation civile internationale, s’agissant des observations d’aéronefs et des observations destinées à l’aviation;

 La Commission océanographique intergouvernementale de l’UNESCO et le Système mondial d’observation de l’océan, s’agissant des réseaux d’observation de l’océan;

 L’Union géodésique et géophysique internationale, incluant l’Association internationale des sciences hydrologiques et l’Association internationale des sciences cryosphériques, s’agissant des réseaux d’observation des ressources en eau et de la cryosphère;

 Le Programme hydrologique intergouvernemental de l’UNESCO, s’agissant de l’hydrologie et de la cryosphère;

 Le Programme des Nations Unies pour l’environnement, la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et les réseaux régionaux de mesure de la pollution de l’air, s’agissant des réseaux d’observation de la composition de l’atmosphère;

 Un expert représentant le système transsectoriel pour les systèmes mondiaux d’observation du climat, qui fera le lien avec les groupes d’experts du SMOC;

 Des réseaux d’observateurs bénévoles, à l’instar des navires d’observation bénévoles;

 Les programmes de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) relatifs à l’eau, dont la Plate-forme de la FAO sur l’eau et Aquastat;

 L’Organisation maritime internationale (OMI);

 D’autres partenaires au besoin.

***Durée***

Jusqu’à la prochaine session ordinaire de la Commission, reconduction possible au besoin.

***Organisation du travail***

Une réunion en présentiel pendant l’intersession (selon un cycle de deux ans), avant la session suivante de la Commission technique. À défaut, par correspondance électronique et téléconférence ou visioconférence.

*Note: Le budget quadriennal attribué aux Commissions techniques repose sur l’hypothèse que les Comités permanents se réuniront une fois par période de deux ans.*

***Textes réglementaires et documents d’orientation***

Tenue et mise à jour des textes réglementaires et non réglementaires de l’OMM ci-après:

 Parties pertinentes duRèglement technique(OMM-N° 49), [Volume I](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=14532), [Volume II](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21807), et [Volume III](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=10703);

 *[Manuel du Système mondial intégré des systèmes d’observation de l’OMM](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=19478" \l ".YZPCUGDMLb0)* (OMM‑N° 1160);

 Manual on Stream Gauging(WMO-No. 1044), [Volume I](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=540) et [Volume II](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=538);

 *Guide des pratiques climatologiques* (OMM-N° 100) (parties traitant des observations, des stations et des réseaux à l’appui des travaux du Comité permanent des services climatologiques);

 *Guide des pratiques hydrologiques* (OMM-N° 168), Volume I;

 *Guide du Système mondial d’observation* (OMM-N° 488);

 *Guide du Système mondial intégré des systèmes d’observation de l’OMM* (OMM‑N° 1165);

 *Guide to Aircraft-based Observations* (WMO-No. 1200);

 *Guide sur la participation à la coordination des fréquences radioélectriques* (OMM‑N° 1159);

 *Manuel – Utilisation du spectre radioélectrique pour la météorologie: surveillance et prévisions concernant le climat, le temps et l’eau* (OMM-N° 1197);

 *Satellite Data Telecommunication Handbook* (WMO-No. 1223);

 *Manuel sur le Cadre mondial pour la gestion de données climatologiques de qualité* (OMM-N° 1238);

 *Climate Data Management System Specifications* (WMO-No. 1131);

Directives dont la publication est prévue:

 Orientations sur la mise en œuvre des programmes AMDAR régionaux et nationaux;

 Orientations sur la coordination régionale et la mise en œuvre du WIGOS et répartition des rôles entre les centres régionaux du WIGOS.

***Résultats escomptés***

*Note: Les réalisations, conformes au Plan opérationnel de l’OMM pour la période 2020-2023, sont recensées dans l’annexe de la résolution 3 (INFCOM-1) comme il convient.*

**B.** **Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité (SC‑MINT)**

[Le mandat du SC-MINT reste identique à celui qui figure dans l’annexe de la résolution 1 (INFCOM-1)]

**C.** **Comité permanent des technologies et de la gestion de l’information (SC‑IMT)**

[Le mandat du SC-IMT reste identique à celui qui figure dans l’annexe de la résolution 1 (INFCOM-1)]

**D.** **Comité permanent du traitement des données pour la modélisation et la prévision appliquées au système Terre (SC-ESMP)**

[Le mandat du SC-ESMP est mis à jour à partir de la version figurant dans l’annexe de la résolution 1 (INFCOM-1), les modifications étant laissées apparentes]

***Objet***

Conformément au préambule de la Convention de l’OMM, rappelant «qu’il importe de disposer d’un système international intégré d’observation, de collecte et de traitement des données, et de diffusion de données et produits météorologiques, hydrologiques et connexes» et en application de l’article 2, alinéa c) de la Convention (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N°15)) qui stipule que l’un des buts de l’Organisation est d’«assurer la publication uniforme d’observations et de statistiques», le Comité permanent se centrera sur les travaux normatifs et les systèmes techniques nécessaires pour atteindre l’objectif 2.3 du Plan stratégique de l’OMM, à savoir «assurer l’accès aux produits et aux applications numériques d’analyse et de prévision et projection du système Terre à toutes les échelles spatio-temporelles issus du Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP) sans discontinuité de l’OMM».

Les activités du Comité permanent seront notamment les suivantes:

a) De concert avec les conseils régionaux et en collaboration avec les autres comités permanents et groupes consultatifs de la Commission des infrastructures et avec la Commission des services, le Conseil de la recherche et d’autres organes comme le Conseil collaboratif mixte OMM-COI, inventorier et étudier les exigences liées aux programmes des utilisateurs, cerner les lacunes et suggérer des solutions pour répondre aux besoins des utilisateurs en matière de produits numériques d’analyse et de prévision du système Terre dans toutes les disciplines;

b) Soutenir l’avancement et l’opérationnalisation de la prévision probabiliste et de la modélisation, la prévision et la projection du système Terre, en collaboration avec le Conseil de la recherche et la Commission des services (objectif stratégique 2.3/cible de la période 2020-2023);

c) Élaborer des textes réglementaires et des documents d’orientation sur le sujet (objectif stratégique 2.3/cible de la période 2020-2023), en particulier le *Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision* (OMM-N° 485);

d) Face à l’évolution des exigences liées aux programmes de l’OMM et en collaboration avec le Conseil de la recherche, la Commission des services et d’autres organes constituants (résolution 58, (Cg-18)), développer le SMTDP sans discontinuité et soutenir la mise en œuvre de celui-ci, notamment pour ce qui concerne les prévisions de cyclones tropicaux et de conditions météorologiques extrêmes en tenant compte des initiatives connexes telles que le Système d’information sur les services climatologiques (SISC) et le Système mondial d’évaluation et de prévision hydrologiques (HydroSOS);

e) Soutenir et étendre les capacités de tous les Membres de l’Organisation afin qu’ils puissent bénéficier des produits probabilistes, des produits axés sur les impacts et des données historiques, y compris les analyses et les sorties de modèles de réanalyse (objectif stratégique 2.3/cible de la période 2020–2023);

f) Offrir un appui aux interventions d’urgence des Membres et des organisations partenaires (Agence internationale de l’énergie atomique, Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires, Organisation de l’aviation civile internationale, etc.) (*Accords et arrangements de travail avec d’autres organisations internationales* – *Documents de base N° 3* (OMM-N° 60));

g) En collaboration avec les conseils régionaux, surveiller et étudier le fonctionnement et l’application du SMTDP et promouvoir le respect des normes et des textes réglementaires parmi tous les Membres;

h) Contribuer à la feuille de route pour la mise en œuvre de la politique unifiée de l’OMM en matière de données en ce qui concerne les données fondamentales et les données recommandées du SMTDP;

i) Exécuter toute activité nécessaire pour soutenir l’application des décisions des politiques des organes constituants visant l’analyse, la modélisation, la prévision et la projection, incluant l’échange des données issues des modèles;

j) Coordonner toutes les activités voulues avec les autres structures et programmes de l’OMM, les programmes coparrainés et les organisations internationales partenaires;

k) En collaboration avec les conseils régionaux et le Centre régional de formation professionnelle, élaborer, actualiser et promouvoir du matériel didactique et recommander des actions de formation axées sur les compétences dans le domaine de la modélisation du système Terre et des applications y afférentes tout en renforçant la capacité des pays Membres en développement en matière d’exploitation et d’interprétation des produits des modèles, d’analyse des modèles et de prévision.

***Compétences requises***

 Modélisation et prévision, analyse, réanalyse et projection du système Terre à toutes les échelles temporelles et spatiales, déterministes et probabilistes au profit de diverses disciplines, notamment la modélisation sans discontinuité appliquée à certaines composantes du système Terre (océans, hydrologie, cryosphère, composition de l’atmosphère) de manière entièrement couplée et dans une démarche tenant compte de la totalité de la chaîne de valeur afin de servir tous les domaines d’application (activités maritimes, aéronautique, eau, climat, environnement), les ensembles multi-modèles, etc.,

 Étalonnage et réduction d’échelle des produits MST,

 Vérification des sorties de modèles du système Terre,

 Mise au point de produits de modèles axés sur la prévision d’ensemble et l’assimilation et les impacts,

 Modélisation du transport et de la dispersion atmosphériques en cas d’urgence nucléaire ou autre,

 Analyse et prévision spatiométéorologique.

***Composition***

Au maximum 25 experts techniques, dont le président et le(s) vice-président(s) du Comité permanent, les responsables et/ou coresponsables de ses organes subsidiaires, ainsi que les autres experts requis choisis au sein du Réseau d’experts par le président de la Commission assisté du Groupe de gestion et du Secrétariat, dans les principaux domaines du système Terre sur lesquels travaille l’OMM (temps, climat, composition de l’atmosphère, océans, hydrologie et cryosphère) et possédant les différents types d’expertise requis.

Les experts choisis représenteront à la fois les pouvoirs publics et les organismes de recherche-développement, y compris les centres du SMTDP, dans les domaines suivants:

 Modélisation du système Terre,

 Traitement des données, surveillance, analyse, prévision et projection du climat,

 Prévision numérique du temps (PNT), modélisation de l’océan, modélisation hydrologique, modélisation du transport atmosphérique, agrométéorologie, zones de haute montagne, cryosphère, qualité de l’air, météorologie de l’espace, prévision immédiate.

***Durée***

Jusqu’à la prochaine session ordinaire de la Commission, reconduction possible au besoin.

***Organisation du travail***

Une réunion en présentiel pendant l’intersession (selon un cycle de deux ans), avant la session suivante de la Commission technique. À défaut, par correspondance électronique et téléconférence ou visioconférence.

*Note: Le budget quadriennal attribué aux Commissions techniques repose sur l’hypothèse que les Comités permanents se réuniront une fois par période de deux ans.*

***Textes réglementaires et documents d’orientation***

Textes réglementaires et non réglementaires de l’OMM relevant du Comité permanent:

 *Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision* (OMM‑N° 485),

 *Guide du Système mondial de traitement des données et de prévision* (OMM‑N° 305),

 *Lignes directrices visant la prévision numérique du temps à haute résolution* (à paraître)*,*

 *Principes directeurs relatifs aux systèmes de prévision d’ensemble et au post-traitement* (à paraître)*,*

 *Directives de l’OMM sur l’élaboration d’un ensemble défini de produits nationaux de surveillance du climat* (OMM-N° 1204),

 *Guidance on Verification of Operational Seasonal Climate Forecasts* (WMO-No. 1220),

 Pratiques opérationnelles conseillées pour la prévision saisonnière objective,

 Orientations sur les projections régionales en matière de changement climatique,

 Catalogue de l’OMM de données relatives au système Terre,

 *Guidelines for Nowcasting Techniques* (WMO-No. 1198),

 Plan de mise en œuvre du futur système mondial de traitement des données et de prévision sans discontinuité.

***Résultats escomptés***

*Note: D’autres réalisations, conformes au Plan opérationnel de l’OMM pour la période 2020‑2023, figurent dans l’annexe de la résolution 3 (INFCOM-1) comme il convient.*

**E.** **Groupe d’étude mixte sur la surveillance des gaz à effet de serre de l’OMM (JSG-GHG)**

**1.** **Mandat**

Lors de sa réunion de juin 2022 (EC-75), le Conseil exécutif a décidé de former un groupe d’étude mixte entre l’INFCOM, la SERCOM et le Conseil de la recherche, auquel pourraient participer des parties prenantes externes si besoin, pour entreprendre les tâches suivantes:

*1) Élaborer le concept, notamment en définissant la vision future des activités relatives aux GES coordonnées par l’OMM, ses résultats, les contributions escomptées des Membres et les avantages attendus pour ces derniers, en tirant parti des synergies avec les cadres existants, tels que la Veille de l’atmosphère globale (VAG) et le Système mondial intégré d’information sur les gaz à effet de serre (IG3IS);*

*2) Soumettre une proposition finale du concept relative à son architecture, précisant les principaux écarts entre les besoins opérationnels des Membres et les activités pertinentes en cours menées par l’OMM au Dix-neuvième Congrès météorologique mondial, en 2023;*

En outre, le Conseil exécutif a décidé:

*de déléguer le pouvoir d’élaborer et d’approuver le mandat de ce groupe d’étude au Président de la Commission des infrastructures (INFCOM), au Président de la Commission des services (SERCOM) et au Président du Conseil de la recherche;*

Le rôle du Groupe d’étude est de superviser et de coordonner un certain nombre de tâches (voir section 5). Nombre d’entre elles devront être achevées à temps pour fournir les éléments de décision nécessaires à leur examen par la SERCOM et l’INFCOM lors de leur deuxième session respective en octobre 2022; d’autres pourront attendre une décision du Congrès météorologique mondial à sa dix-neuvième session, qui se tiendra de mai à juin 2023.

**2.** **Dispositions en matière de rapports**

Le Groupe d’étude présentera les résultats provisoires de ses travaux à l’INFCOM, à la SERCOM et au Conseil de la recherche, et sollicitera leurs retours et/ou leur approbation. L’objectif final est de présenter pour délibération et approbation une proposition de concept au Dix-neuvième Congrès météorologique mondial.

**3.** **Appui du Secrétariat**

Le Secrétariat organisera les réunions et conférences téléphoniques nécessaires, assurera la rédaction des documents, enregistrera les décisions et les actions à mener, et assurera le suivi des questions et des actions selon les besoins.

**4.** **Organisation du travail**

La majeure partie du travail s’effectue par le biais d’échanges électroniques et de visioconférences. Des réunions en présentiel peuvent être organisées lorsque le président le juge nécessaire et si les ressources le permettent de façon à maximiser la participation de tous les Membres [Argentine].

**5.** **Tâches**

a) Superviser et guider la poursuite de l’élaboration du concept du système de surveillance des gaz à effet de serre (GES), conformément à la résolution 4 du soixante-quinzième Conseil exécutif, en tenant compte de la nécessité:

 De définir les principaux utilisateurs des informations et services relatifs aux GES et d’en établir les besoins prioritaires;

 D’obtenir un large soutien continu auprès des acteurs œuvrant actuellement pour la surveillance des gaz à effet de serre en s’appuyant sur les activités et les mécanismes de coordination existants;

 D’agir sans tarder, étant donné l’importance de contribuer au premier bilan mondial actuellement dressé par les Parties à l’Accord de Paris;

 De faire participer, le cas échéant, tous les éléments de la structure de gouvernance de l’OMM à l’élaboration de ce concept;

 De s’engager auprès de la communauté scientifique au sens large et d’autres agences des Nations Unies et entités internationales (comme le Comité sur les satellites d’observation de la Terre (CSOT), le Groupe de coordination pour les satellites météorologiques (CGMS), le Groupe sur l’observation de la Terre (GEO) et le Système mondial d’observation de l’océan (GOOS) de la Commission océanographique intergouvernementale (COI)) et de collaborer étroitement avec elles dans le cadre des activités de surveillance des GES, en particulier dans les domaines de l’observation et de la modélisation de la surface des terres émergées et des océans;

 De réduire le plus possible le chevauchement avec les activités de l’OMM en définissant clairement la place de cette infrastructure par rapport aux initiatives de la VAG et de l’IG3IS;

b) Viser à présenter une première version du projet de proposition de ce concept à la deuxième session de l’INFCOM et de la SERCOM en octobre 2022 ainsi qu’à la réunion de décembre 2022 du Conseil de la recherche pour obtenir leurs retours et leur approbation préliminaire;

c) Organiser un symposium de l’OMM sur la surveillance des gaz à effet de serre en janvier 2023, dans le but de recueillir les contributions au concept d’un large groupe de parties prenantes scientifiques, opérationnelles et politiques;

d) Soumettre au Conseil exécutif à sa soixante-seizième session de février 2023 un projet de proposition de concept, afin qu’il recommande au Congrès de l’approuver à sa dix-neuvième session en mai 2023;

e) Saisir toutes les occasions d’établir des relations et d’obtenir des contributions à l’élaboration de ce concept, par exemple par le biais de conférences scientifiques, de réunions du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC), d’ateliers de la CCNUCC, de la COP27, de réunions de la COI et des conseillers en politique climatique de l’OMM.

**6.** **Composition**

Le Groupe d’étude mixte devrait être présidé par un responsable désigné par l’INFCOM et devrait être composé de 20 membres au maximum, représentant:

 la Commission des infrastructures (SC-ON, SC-ESMP et SC-MINT notamment);

 la Commission des services (SC-CLI, SG-URB et SG-ENE notamment);

 le Conseil de la recherche (VAG, IG3IS, PMRC, PMRPT notamment);

 le Système mondial d’observation du climat (SMOC);

 le Système mondial d’observation de l’océan (GOOS);

 le Comité sur les satellites d’observation de la Terre (CSOT);

 le Groupe de coordination pour les satellites météorologiques (CGMS);

 le Groupe sur l’observation de la Terre (GEO);

 l’Équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du GIEC;

 Des activités régionales ou nationales particulières sur lesquelles s’appuiera l’infrastructure de surveillance des GES, par exemple au sein de l’Union européenne, au Japon ou aux États-Unis;

Toutes les Régions de l’OMM ~~devraient~~ doivent [Argentine] être représentées et la participation hommes-femmes doit être comptabilisée, conformément au Règlement intérieur des commissions techniques [Argentine, P/INFCOM]. En plus de la représentation décrite ci-dessus, le Conseil exécutif peut souhaiter nommer un ou plusieurs correspondants au sein du Groupe d’étude. Étant donné le grand intérêt que suscite ce sujet, il est probable que certains Membres de l’OMM souhaitent également nommer leurs propres représentants en tant que membres supplémentaires. Ces demandes peuvent en principe être satisfaites mais doivent être examinées sur une base ad hoc entre le président du groupe et le membre concerné.

**F.** **Groupe consultatif pour la Veille mondiale de la cryosphère (AG-GCW)**

***Objet***

Sous l’autorité du Groupe de gestion de l’INFCOM, le Groupe consultatif pour la Veille mondiale de la cryosphère (AG-GCW) assurera la coordination générale de l’application des sciences cryosphériques dans l’exécution du mandat de la Commission. Il se concentrera plus précisément sur l’intégration des observations et des données relatives à la cryosphère et aux régions polaires (comme l’Antarctique) dans le Système mondial intégré des systèmes d’observation de l’OMM (WIGOS) et le Système d’information de l’OMM (SIO), sur l’exploitation des données et produits relatifs à la cryosphère par le Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP) en vue de la prise en compte totale de la cryosphère dans les modèles du système Terre, et sur l’intégration des informations relatives à la cryosphère dans l’élaboration de services météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementaux.

L’AG-GCW sera soumis au mandat général des groupes consultatifs et aura pour tâches:

a) D’agir en tant que sous-structure de l’INFCOM spécialisée dans la cryosphère et de contribuer aux objectifs des comités permanents de la Commission;

b) De fournir une aide technique et scientifique au Groupe de gestion de l’INFCOM dans le cadre de sa collaboration avec la SERCOM, le Conseil de la recherche, le Groupe d’experts du Conseil exécutif pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne (EC-PHORS), le Conseil collaboratif mixte OMM-COI (JCB), le Groupe de coordination hydrologique et les conseils régionaux de l’OMM, en ce qui concerne la recherche et les services intégrant des informations sur la cryosphère, par exemple pour les régions polaires et de haute montagne;

c) De superviser et de contrôler la mise en œuvre du plan préopérationnel de la Veille mondiale de la cryosphère, tel qu’approuvé par le Conseil exécutif à sa soixante-treizième session;

d) De favoriser, en collaboration avec les structures compétentes de l’INFCOM et de l’EC-PHORS, les engagements et la coordination nécessaires à l’acquisition et à la diffusion des jeux de données satellitaires fondamentaux sur la cryosphère, à l’élaboration de produits dérivés spécifiques pour la cryosphère, les régions polaires et la haute montagne, à l’appui de leur assimilation et de leur utilisation à des fins de validation et de vérification;

e) D’établir et de maintenir des partenariats et des collaborations mutuellement bénéfiques avec des organismes et des programmes internationaux et scientifiques pertinents et d’encourager l’application des avancées dans le domaine des sciences cryosphériques;

f) De rechercher des occasions de tirer parti des ressources existantes par le biais d’activités conjointes avec des Membres et des partenaires pour combler les lacunes dont souffre l’infrastructure relative à la cryosphère et satisfaire les besoins en informations sur cette composante (par exemple, avec le Système mondial d’évaluation et de prévision hydrologiques (HydroSOS));

g) De mettre en place, en collaboration avec les structures compétentes de l’INFCOM, les équipes d’experts et les équipes spéciales temporaires nécessaires pour obtenir les résultats spécifiques escomptés du plan de travail de l’INFCOM;

***Composition***

L’AG-GCW sera composé au maximum de 15 membres principaux et pourra comporter des représentants des structures pertinentes de l’INFCOM et des partenaires de l’OMM.

Il comprendra des représentants de toutes les composantes de la cryosphère (neige, glace de mer et d’eau douce, pergélisol, glaciers, calottes glaciaires, inlandsis, plates-formes glaciaires et précipitations solides), ainsi que des différents types d’observation (surface, télédétection, satellite), de la gestion des données et de leur assimilation, de la modélisation du système Terre, de la réanalyse, et des recherches et applications spécifiques, comme le prévoit le plan de travail de l’INFCOM.

Le Groupe consultatif sera dirigé par un président et un vice-président qui seront membres du Groupe de gestion de l’INFCOM.

La désignation du président et du vice-président, ainsi que celle des membres et leur approbation, se feront conformément au Règlement intérieur de la Commission.

***Organisation du travail***

L’AG-GCW tiendra une réunion en présentiel pendant l’intersession (c’est-à-dire tous les deux ans), complétée par des échanges électroniques et des télé/visioconférences.

Des réunions axées sur les résultats seront organisées pour répondre aux priorités de la Commission, dans les limites des ressources attribuées et en concertation avec les comités permanents concernés.

***Résultats escomptés***

Les résultats escomptés sont conformes au plan de travail de l’INFCOM.

**G.** **Groupe consultatif pour les océans (AG Ocean)**

***Objet***

Sous l’autorité du Groupe de gestion de l’INFCOM, le Groupe consultatif pour les océans assurera la coordination générale de l’application de la surveillance des océans, ce qui inclut, sans s’y limiter, les observations, la gestion des données, leur partage, leur utilisation et les produits dérivés, aux activités conduites par la Commission des infrastructures au titre de son mandat; il sera soumis au mandat général des groupes consultatifs et accomplira des tâches pertinentes dans les buts suivants:

a) Conseiller le Groupe de gestion de l’INFCOM sur les questions liées à l’observation des océans en traduisant les besoins recueillis auprès de la communauté océanique et pour celle-ci en activités dont la mise en œuvre sera suggérée aux organes de l’INFCOM et de la SERCOM, le cas échéant, en collaboration avec les trois coordonnateurs de l’INFCOM;

b) Avec l’appui du Secrétariat de l’OMM, conseiller le Groupe de gestion de l’INFCOM sur l’intégration des informations océaniques afin de réaliser les objectifs du Plan stratégique de l’OMM et de s’assurer que les connexions fonctionnelles établies par le Conseil collaboratif mixte OMM-COI soient efficaces, maintenues et contrôlées, y compris dans le cadre de la coopération avec la SERCOM, le Conseil de la recherche (PMRC et PMRPT inclus), le SMOC (en particulier le Groupe d’experts des observations océaniques pour l’étude du climat), le Conseil collaboratif mixte OMM-COI et le Groupe de coordination des observations (OCG) du GOOS;

c) Servir d’interlocuteur chargé des questions relatives aux infrastructures d’observation des océans, dans le but d’encourager l’opérationnalisation de la composante infrastructure de la stratégie conjointe du Conseil collaboratif mixte OMM-COI et de s’assurer que les exigences des utilisateurs soient satisfaites;

d) Guider, superviser et contrôler l’intégration des observations océaniques dans le Système mondial intégré des systèmes d’observation de l’OMM (WIGOS, y compris pour les identifiants de stations du WIGOS, la plateforme OSCAR, l’étude continue des besoins, l’état d’avancement des orientations, le ROBM pour l’océan) et le Système d’information de l’OMM (SIO), ainsi que l’utilisation des données océaniques et des produits intégrés dans le cadre du Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP), conformément aux besoins de services spécifiques;

e) Contribuer à la réalisation du Plan opérationnel de l’OMM pour tous les aspects liés aux océans, en travaillant directement avec les sous-structures concernées de la Commission;

f) Aider le vice-président de l’INFCOM chargé des océans à élaborer des activités transversales relatives au système Terre; mettre en place et maintenir des collaborations mutuellement bénéfiques et faciliter l’échange d’informations sur les océans entre les scientifiques et les praticiens, et entre les communautés opérationnelles et scientifiques des Membres et des partenaires, conformément au champ défini pour les travaux à mener;

g) Mettre en place les équipes d’experts et équipes spéciales temporaires nécessaires, afin qu’elles contribuent à l’élaboration des activités intégrées dans la limite des ressources disponibles;

h) Étudier/établir des connexions efficaces avec les activités régionales (conseils régionaux de l’OMM et alliances régionales du GOOS).

***Composition***

Le Groupe consultatif pour les océans sera composé de 15 experts maximum représentant les équipes d’experts pertinentes de tous les comités permanents de l’INFCOM, du Comité permanent des services de météorologie marine et d’océanographie (SC-MMO) de la SERCOM, du Conseil de la recherche, des conseils régionaux de l’OMM, des groupes d’experts et alliances régionales du GOOS et d’autres partenaires de l’OMM.

Il sera dirigé par un président et un vice-président qui seront membres du Groupe de gestion de l’INFCOM.

La désignation du président et du vice-président, ainsi que celle des membres et leur approbation, se feront conformément au Règlement intérieur de la Commission.

Les experts engagés devront couvrir toutes les composantes des systèmes de surveillance des océans. Des compétences particulières seront requises pour prendre en considération, sans s’y limiter, les observations au sol, la télédétection, les observations par satellite, l’assimilation des données, la gestion des données et des métadonnées et d’autres applications pertinentes en matière de données. Des équipes d’experts et des équipes spéciales seront mises en place si nécessaire.

***Organisation du travail***

Une réunion en présentiel pendant l’intersession (c’est-à-dire tous les deux ans), avant la session suivante de la Commission technique. À défaut, par échanges électroniques et téléconférence ou visioconférence.

Le Groupe consultatif poursuivra ses travaux jusqu’à la prochaine session ordinaire de la Commission et pourra être reconduit au besoin.

***Résultats escomptés***

Les résultats seront conformes au Plan opérationnel de l’OMM 2020–2023. L’AG Ocean facilitera les activités pertinentes des équipes d’experts et contribuera à les rendre opérationnelles pour améliorer les résultats des Membres et des partenaires.

**Coordonnateur des questions relatives aux satellites (C-SAT)**

[Le mandat du C-SAT reste identique à celui qui figure dans l’annexe de la résolution 8 (INFCOM-1)]

**Coordonnateur du dialogue et des partenariats (conseils régionaux, secteur privé, milieu universitaire) dans le domaine de l’infrastructure (C-ENG)**

[Le mandat du C-ENG reste identique à celui qui figure dans l’annexe de la résolution 8 (INFCOM-1)]

**Coordonnateur du volet hydrologie dans la modélisation du système Terre (C-HESM)**

[Le mandat du C-HESM reste identique à celui qui figure dans l’annexe de la résolution 8 (INFCOM-1)].

**Coordonnateur de la mise en œuvre de la politique unifiée de l’OMM
en matière de données (C-DATA)**

Le rôle du coordonnateur de la mise en œuvre de la politique unifiée en matière de données (C-DATA) de la Commission des infrastructures est de coordonner l’élaboration d’une feuille de route et d’un plan d’action ainsi que l’attribution des responsabilités, principalement au sein de l’INFCOM, mais au besoin en collaboration avec la SERCOM et le Conseil de la recherche, afin d’assurer la mise en œuvre de la politique unifiée de l’OMM en matière de données pour l’échange international des données du système Terre (politique unifiée en matière de données) conformément à la résolution 1 (Cg-Ext(2021)). Il travaille en collaboration avec un sous-groupe du Groupe de gestion de l’INFCOM rassemblant les coordonnateurs de l’INFCOM, les présidents des comités permanents de l’INFCOM et des représentants équivalents de la SERCOM et du Conseil de la recherche [Suisse] pour s’assurer que les tâches et les processus requis soient intégrés dans les programmes de travail des comités permanents et de leurs équipes d’experts, et pour garantir une transition sans heurts de la phase de mise en œuvre vers une mise en pratique exemplaire permanente en matière d’échange international de données, intégrée dans les structures techniques et de gouvernance de l’OMM.

Afin de faciliter cette exigence de coordination, le coordonnateur est un membre officiel du Groupe de gestion de l’INFCOM.

**Activités prioritaires:**

 Élaborer une feuille de route et un plan d’action détaillé pour la mise en œuvre de la politique unifiée en matière de données, sur la base d’une analyse complète de la résolution, y compris ses annexes, et de tout aspect hérité de la résolution 40 (Cg-XII), de la résolution 25 (Cg-XIII) et de la résolution 60 (Cg-17), notamment en termes de:

o Responsabilités et délais, et d’intégration dans les plans de travail des comités permanents concernés et d’autres équipes spécifiques à un domaine,

o Processus de révision/rédaction des règlements techniques, de maintien à jour d’une liste évolutive des données fondamentales et de son extension pour englober toutes les nouvelles formes de données fondamentales, y compris pour la prévision numérique du temps,

o Harmonisation avec la mise en œuvre du ROBM et du SOFF, le cas échéant;

 Élaborer un plan de communication/participation pour s’assurer que les Membres, les partenaires (par exemple, les Centres météorologiques mondiaux) et toutes les parties prenantes concernées dans les secteurs public, privé et de la recherche soient impliqués, consultés et prêts à participer à la mise en œuvre de la résolution 1 (Cg‑Ext(2021));

 Élaborer un plan de gestion de la conformité à la politique unifiée en matière de données, y compris des procédures de contrôle, de rapport et de suivi;

 Préparer un plan initial pour la supervision, la conduite et les consultations/engagements (au sein de l’OMM et en dehors) requis pour vérifier régulièrement la mise en pratique de la résolution 1 (Cg-Ext(2021));

 Élaborer un plan et attribuer les responsabilités pour la mise à jour des «Directives de l’OMM concernant les nouveaux enjeux en matière de données».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## Projet de résolution 5.2/2 (INFCOM-2)

## Membres, présidents et vice-présidents des comités permanents, des groupes d’étude, des groupes consultatifs et des équipes spéciales, du Groupe de gestion et des coordonnateurs de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information(Commission des infrastructures)

LA COMMISSION DES OBSERVATIONS, DES INFRASTRUCTURES ET DES SYSTÈMES D’INFORMATION,

**Rappelant** la [résolution 88 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828" \l "page=323), au titre de laquelle le président et les vice-présidents de la Commission ont été désignés,

**Rappelant en outre:**

1) La [résolution 2 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=42) – Membres, présidents et vice-présidents des comités permanents, des groupes d’étude et du Groupe de gestion de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information,

2) La [résolution 9 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=122) – Présidents et vice-présidents des comités permanents et coordonnateurs de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information, au titre de laquelle le vice-président du Comité permanent du traitement des données pour la modélisation et la prévision appliquées au système Terre (SC-ESMP) et les coordonnateurs de la Commission ont été sélectionnés,

**Notant** le *[Règlement intérieur des commissions techniques](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21615" \l ".Y0nSQ0zP23A)* (OMM-N° 1240),

**Ayant examiné** la recommandation formulée par le président de la Commission après consultation du Groupe de gestion,

**Approuve** la nomination [P/SERCOM] des présidents et vice-présidents des comités permanents et des groupes d’étude, ainsi que des coordonnateurs suivants:

1. Comité permanent des systèmes d’observation et des réseaux de surveillance de la Terre (SC-ON)

 Présidente: Estelle Grüter (Suisse)

 Vice-président: Sid Thurston (États-Unis d’Amérique);

2) Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité (SC-MINT)

 Président: Bruce Hartley (Nouvelle-Zélande)

 Vice-présidente: Janice Fulford (États-Unis d’Amérique);

3) Comité permanent des technologies et de la gestion de l’information (SC-IMT)

 Président: Rémy Giraud (France)

 Vice-président: Jeremy Tandy (Royaume-Uni);

4) Comité permanent du traitement des données pour la modélisation et la prévision appliquées au système Terre (SC-ESMP)

 Président: David Richardson (CEPMMT)

 Vice-président: Hamza Athumani Kabelwa (République-Unie de Tanzanie);

5) Groupe d’étude mixte sur la surveillance des gaz à effet de serre (JSG-GHG)

 Président: Michel Jean (président, Canada)

 Vice-président: Greg Carmichael (États-Unis d’Amérique);

6) Groupe consultatif pour la Veille mondiale de la cryosphère (AG-GCW)

 Président: Árni Snorrason (Islande)

 Vice-président: Scott Lindsey (États-Unis d’Amérique);

7) Groupe consultatif pour les océans (AG Ocean)

 Président: à définir (vacant)

 Vice-président: à définir (vacant);

8) Groupe d’étude pour la mise en œuvre du Réseau d’observation de base mondial

 Président: Pascal Waniha (Tanzanie)

 Coprésidente: Michelle Mainelli (États-Unis d’Amérique);

9) Coordonnateur des questions relatives aux satellites (C-SAT)

 Coordonnateur: Peng Zhang (Chine);

10) Coordonnateur du dialogue et des partenariats (conseils régionaux, secteur privé, milieu universitaire) dans le domaine de l’infrastructure (C-ENG)

 Coordonnateur: Yoshiaki Sato (Japon);

11) Coordonnateur du volet hydrologie dans la modélisation du système Terre (C-HESM)

 Coordonnateur: Narendra Tuteja (Australie);

12) Coordonnateur de la mise en œuvre de la politique unifiée de l’OMM en matière de données (C-DATA)

 Coordonnateur: Simon McLellan (Royaume-Uni);

**Exprime** **sa gratitude** aux Membres qui ont bien voulu désigner des experts;

**Reconduit** le Groupe de gestion de la Commission dont la composition est la suivante: M. Michel JEAN (Président), M. Bruce FORGAN (Vice-Président), Mme Nadia PINARDI (Vice‑Présidente), M. Silvano PECORA (Vice-Président), le président du Système mondial d'observation du climat [Allemagne], les présidents et vice-présidents des comités permanents, les présidents et vice-présidents des groupes d’étude, groupes consultatifs et équipes spéciales concernés, et les coordonnateurs; le président peut inviter des experts supplémentaires à participer au Groupe de gestion, si nécessaire, par exemple pour assurer la coordination avec d’autres organes;

**Demande** au président, conformément au Règlement intérieur des commissions techniques [Argentine], de veiller, avec l’aide du Groupe de gestion et l’appui du Secrétariat, à pourvoir les postes vacants énumérés ci-dessus et à désigner les experts techniques qui seront membres des comités permanents et des groupes d’étude susmentionnés, en tenant compte des compétences requises, de la représentation des régions, de l’équilibre entre les hommes et les femmes et de l’inclusivité, comme le prévoit le Règlement intérieur, et en s’inspirant des recommandations formulées par le Conseil de la recherche.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Note: La présente résolution annule et remplace la [résolution 2 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=42) et la [résolution 9 (INFCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11146" \l "page=122).